

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 26 mars 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 131 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Mourad KAHOUK représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Martine MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-luc BENNAHMIA - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Danièle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

#### **DDIP 006-1259/09/CC**

### **■ Contribution de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'opération "Campus" d'Aix-Marseille Université.**

#### **DDEAIAG 09/2961/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Suite à l'appel à projets « Campus » lancé en février 2008, l'Etat a sélectionné 12 ensembles universitaires français qui bénéficieront d'une enveloppe de 5 milliards d'euros pour requalifier leurs sites, dynamiser la vie étudiante et constituer des campus internationalement reconnus.

Les financements offerts dans le cadre de « Campus » s'ajoutent aux crédits habituellement octroyés par l'Etat à l'enseignement supérieur et la recherche, notamment ceux issus du Contrat de Projets Etat-Région (CPER 2007-2013). Ils reposent sur les produits financiers de fonds provenant de la vente d'actions EDF que l'Etat souhaite consacrer au financement de partenariats public-privé visant à l'amélioration de la qualité universitaire : qualité des sites et des aménagements, qualité de la vie étudiante, qualité de l'intégration de l'université dans la ville.

#### **Une candidature unique Aix-Marseille Université :**

Pour répondre à l'appel à projets, les trois universités d'Aix-Marseille ont déposé une candidature unique articulée autour de deux sites : le Campus de Luminy à Marseille et le Quartier des Facultés à Aix. Toutefois, le Label Campus doit profiter à l'ensemble des sites universitaires et au rayonnement métropolitain dans son ensemble. C'est pourquoi, en ce qui concerne Marseille, une compensation sur la base de crédits issus du CPER sera attribuée au profit du développement du Pôle de l'Etoile (Saint Jérôme/ Château-Gombert).

Ce Label Campus est une opportunité de développements qualitatifs qui viendront renforcer la fusion programmée de nos trois universités dans l'université unique d'Aix-Marseille. Formidable fleuron pour la métropole, cette université qui verra le jour en 2010 sera la première université de France avec 70 000 inscrits et 10 000 personnels.

#### **Une opération qui s'inscrit dans la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole :**

Marseille Provence Métropole, en cohérence avec la Ville de Marseille, a engagé une politique volontariste de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et poursuit la mise en place de sites technopolitains dans une logique de rapprochement des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur.

Cet engagement est au cœur de la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole qui fait de l'économie de la connaissance un levier prioritaire de l'attractivité, de l'excellence et de la création d'emplois de son territoire. Cette économie de l'immatériel est en effet créatrice d'emplois métropolitains supérieurs qui tirent la croissance de l'emploi global par la croissance d'une économie résidentielle (commerces, services ...) et permet le développement de la formation, enjeu majeur de la création d'emploi sur le territoire de l'agglomération.

### **Des collectivités locales partenaires pour accompagner la réussite de l'opération :**

La candidature Aix-Marseille Université à l'appel à projets « Campus » a été retenue le 11 juillet 2008. Il revient désormais aux différents partenaires de soutenir et d'accompagner cette ambition. La Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Communauté du Pays d'Aix, la Ville de Marseille et la Ville d'Aix-en-Provence avaient jusqu'au début du mois de février 2009 pour arrêter la liste des projets d'investissement qu'ils mettront en œuvre, chacun dans leurs compétences, pour la réussite de l'opération Campus. Ces contributions seront intégrées dans le projet global porté par Aix-Marseille Université qui a fait l'objet d'une validation par les huit membres du Comité de sélection Campus le 24 février dernier.

### **La contribution de Marseille Provence Métropole à la réussite de l'opération Campus :**

La Communauté urbaine, en partenariat avec le Conseil Général et la Ville de Marseille, contribuera à la mise en œuvre de ses compétences sur deux espaces technopolitains : Luminy et le pôle de l'Etoile. Ce dernier, qui n'a pas été retenu pour figurer dans l'opération Campus en tant que tel, fera l'objet d'opérations d'aménagement menées en parallèle et bénéficiera par ailleurs des crédits issus du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

L'ensemble des actions conduites par Marseille Provence Métropole dans le cadre de ses compétences vise à améliorer la desserte des sites, développer l'économie par l'innovation et aménager les entrées de sites et leur intégration au tissu urbain et naturel.

Ces trois volets prioritaires ont été définis en cohérence avec le plan d'action de la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole.

Marseille Provence Métropole lancera donc les études permettant de :

#### ***Mettre en place la desserte par Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Luminy et du pôle de l'Etoile :***

Ces deux sites technopolitains pâtissent de leur mauvaise intégration au réseau de transports collectifs et du manque de liaisons avec le centre-ville de Marseille.

La mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service reliant Castellane à Luminy par l'axe historique Prado-Michelet permettrait d'augmenter la fréquence des bus et de fiabiliser la liaison avec le centre-ville. Pour maximiser son efficacité, ce bus pourrait avoir un itinéraire en site propre, s'appuyer sur des aménagements de voirie à même d'offrir des montées/descentes efficaces aux stations et disposer de la priorité aux carrefours.

La mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service sur le Pôle de l'Etoile permettrait d'améliorer la liaison entre Saint Jérôme et Château-Gombert et plus globalement de relier le Pôle de l'Etoile (Saint Jérôme/Château-Gombert) au centre-ville. L'itinéraire étudié relierait l'IUT de Saint Jérôme au boulevard Bara, en passant par l'avenue Normandie-Niémén, le rond-point de Saint Jérôme, l'échangeur de Frais Vallon, La Rose et l'avenue Einstein.

La desserte du Pôle de l'Etoile passera d'autre part par l'aménagement du boulevard urbain Normandie-Niémén et la création par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône du tronçon Normandie-Niémén-Einstein de la RD4d. Ces investissements permettraient de désenclaver les trois principaux pôles de développement de ce territoire (Technopôle de Château-Gombert, Campus de Saint Jérôme et ZAC de Sainte Marthe,), de mieux gérer le transit routier et de mettre en place des lignes de transports en commun en site propre optimales. Cette nouvelle desserte permettrait aussi une forte amélioration des accès aux communes de Plan-de-Cuques et sous certaines réserves d'Allauch.

Actuellement à l'étude par le Conseil Général, la réalisation du projet de RD4d en partenariat avec les autres collectivités locales, conditionne l'efficacité globale de la desserte en transports en commun de ce pôle et de la gestion du transit routier.

Dans l'intervalle, la Communauté urbaine travaillera en lien avec la RTM, à l'amélioration, depuis le centre-ville, de la desserte du Pôle de l'Etoile et de Luminy par une augmentation des fréquences de bus et un allongement des plages horaires.

***Développer l'innovation et les activités économiques au sein des deux principaux technopôles de l'agglomération :***

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a fait du développement de l'économie de la connaissance le levier prioritaire de la création de richesses et d'emplois sur son territoire. Ce développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation mais surtout la création de synergies entre ces trois domaines nécessitent la concentration spatiale et thématique de ces acteurs. Le Parc Scientifique et Technologique de Luminy, dédié aux sciences du vivant, et le Technopôle de Château-Gombert, dédié aux sciences pour l'ingénieur, sont les lieux emblématiques du développement de la connaissance sur l'agglomération et les deux principaux espaces voués à l'accueil d'entreprises de technologies.

Pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de moteur de l'économie métropolitaine, la mise à disposition d'une offre foncière et immobilière de qualité, sa connexion au réseau urbain, le développement de services (transports en commun, restauration, services, espaces de détente, ...) et l'animation de la chaîne de l'innovation (incubateurs/pépinières d'entreprises/hôtels d'entreprises) devront être poursuivis et renforcés.

Plusieurs projets en immobilier d'entreprises sont à l'étude ou engagés sur les deux sites :

Sur le Technopôle de Château-Gombert :

- La réalisation d'un second hôtel Technologique, l'hôtel Technoptic, dédié à l'optique-photonique (3.300 m2 SHON) qui dès la fin 2010, accueillera également une pépinière d'entreprises et un centre de ressources partagées,
- La réalisation d'un ensemble de locaux d'activités dédiés aux PME-PMI technologiques (5.000 m2 SHON),
- Une extension à l'étude du Technopôle de Château-Gombert permettant la construction de 100.000 m2 SHON dont 60% seraient dédiés à l'activité économique,
- La création d'un centre de vie, d'animation et de valorisation des productions scientifiques prévue dans le cadre de la Maison du Développement Industriel.

Sur le Parc Scientifique et Technologique de Luminy :

- L'extension de Luminy Biotech II en 2009 avec 3.400 m2 SHON dédiés à l'accueil d'entreprises innovantes et d'une pépinière d'entreprises, la réalisation de Luminy Biotech III (1.000 m2 SHON), la rénovation de Luminy Biotech I et la remise en cohérence de l'ensemble du site Luminy Biotech dédié aux biotechnologies,
- Un projet de lotissement d'activités sur des terrains appartenant à la Ville de Marseille pour 10.000 m2 SHON,
- La reconversion du site Ex-ICOREM qui accueille la société Innate Pharma, société qui a engagé sur le site un programme d'investissement de 3,5 millions d'euros,
- Un projet à l'étude sur les terrains BRGM pour dédier 2.500m2 SHON à l'accueil d'entreprises de biotechnologies,
- L'étude de l'extension du parc immobilier Luminy Biotech sur les terrains du campus actuel (11.000 m2 SHON).

***Aménager les espaces extérieurs de ces sites universitaires pour renforcer leur attractivité, leur cohérence et leur intégration au tissu urbain et naturel :***

Le Campus de Luminy est un site inscrit dans un espace naturel d'exception, porte d'entrée du futur Parc National des Calanques. Marseille Provence Métropole se propose de lancer des études pour améliorer l'accessibilité du site, gérer le risque incendie, organiser la circulation piétonne et routière et aménager un espace public symbolique et fédérateur.

L'apaisement de la voie passerait par une nouvelle organisation des déplacements qui privilégie la desserte par BHNS, intègre une piste cyclable et limite la circulation automobile à deux voies avec des ralentisseurs et des traversées piétonnes sécurisées.

Un filtrage des véhicules aux portes du site avec une limitation de l'accès aux usagers du site et aux étudiants résidants permettrait de favoriser l'utilisation du BHNS et le recours au co-voiturage, de mieux gérer les flux de déplacements et de préserver le milieu naturel. Une réorganisation du stationnement conduirait à la création d'une grande aire paysagère constituée de deux parcs de stationnement distincts, l'un pour les usagers de l'université, l'autre destiné aux visiteurs du campus, aux touristes et aux randonneurs.

Enfin, l'aménagement d'une « Clairière », espace public symbolique et fédérateur ouvert sur l'avenue de Luminy constituerait une transition entre espace urbain et naturel et mettrait en contact les différents pôles du site (université, écoles, entreprises, parc).

Le site universitaire de Saint-Jérôme devrait également faire l'objet d'aménagements pour améliorer l'accessibilité du site, organiser la circulation piétonne et le transit et limiter la césure créée par l'avenue Normandie-Niemen.

Il s'agirait de réaménager l'espace dédié à l'automobile et de développer les transports en communs et les circulations douces. Des efforts pour la maîtrise de la circulation automobile pourraient être faits : une priorité donnée au BHNS, une augmentation du nombre de points d'entrée dans le campus, une réduction de la vitesse de circulation et une sécurisation des traversées, un regroupement des aires de stationnement et une limitation du nombre de places.

Aménagement majeur pour l'unification du site universitaire, la création d'un « grand parvis » offrirait une séquence organisée, grand plateau ouvert sur la ville, qui bénéficierait tant aux usagers de la faculté qu'aux riverains (traitement uniforme du sol, espaces végétalisés, réorganisation des clôtures actuelles, limitation de la vitesse de circulation et organisation des déplacements piétons). Le réaménagement de l'accès à la résidence CROUS Claude Delorme et au quartier du Merlan ainsi que de la séquence routière entre l'entrée de l'IUT et le site de faculté pourraient efficacement compléter la sécurisation et la mise en valeur du site.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'opportunité unique que constitue l'appel à projets « Campus » et les financements afférents,
- L'objectif stratégique affiché par Marseille Provence Métropole de participer à la mise en place d'une université unique, internationalement reconnue et bénéficiant d'enseignements, de capacités de recherche et de sites de qualité,
- La cohérence de l'appel à projets « Campus » avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence métropole euro-méditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée par le Conseil de communauté du 17 décembre 2007.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole réitère son soutien au Plan Campus et son engagement dans le cadre de ses compétences sur les trois volets détaillés plus haut.

**Article 2 :**

Est approuvé le lancement des études pré-opérationnelles relatives à l'amélioration de la desserte des sites, à l'aménagement des entrées de sites et à leur intégration au tissu urbain et naturel.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente contribution.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
aux Technopoles et Agglomération numérique,  
Université, Recherche

Francis GIRAUD

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI